



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION – SÉANCE PUBLIQUE DU 21 MARS 2026

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **samedi 21 mars 2026** à 10 h 30, salle de spectacles du Briscope.

Président de séance pour partie : **Serge BÉRARD**

Président de séance pour partie : **Christiane CONSTANT**

Secrétaire de séance : **Yeabsera RAVET**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Sébastien FRANÇOIS – Valérie GRILLON – Claude MARCOLET – Agnès BÉRAL – Lionel CATRAIN – Laurence BEUGRAS – Agnès SÉNÉCLAUZE – Christelle RIVAT – Solange VENDITTELLI – Xavier FRANCO – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Omar KLAI – Laurent MACON – Christophe GALLAY – Anne-Sixtine de SAINT-GEORGE – Cynthia CHABERT – Franck COLLAS – Anne JUSTIN – Jean-Michel RIVIER – Nadine CARRION – Jean PETIT – Carole COGNARD – Yeabsera RAVET – Christiane CONSTANT – Didier DUBOIS – Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Marie DELAHAYE (à Christelle RIVAT) - Olivier CAPEL (à Sébastien FRANÇOIS) - Erwan LE SAUX (à Agnès BÉRAL) - Christophe REBOUL (à Valérie GRILLON)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE 5
 1. ÉLECTION DU MAIRE 5
 2. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE 7
 3. ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE 8
 4. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL..... 11
 5. INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS (MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS) 12
 6. DÉLÉGATION DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE 14
 7. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)..... 16
 8. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – EXTENSION DU BRI' SPORTS..... 18
- INFORMATIONS 20
 1. Informations diverses..... 20

M. Serge BÉRARD : Mesdames et Messieurs, bonjour. Je suis très heureux de vous accueillir ce matin. Je prends la parole en tant que Maire sortant, Maire intérimaire et, comme vous le savez, ces Conseils municipaux d'installation requièrent de suivre une procédure précise ; ce que je vais faire, bien entendu donc il s'agit d'installer ce nouveau Conseil municipal.

Et, pour ce faire, je vais tout de suite donner la parole à notre doyen qui doit présenter l'ordre du jour et puis faire l'appel aussi en l'occurrence, Christiane CONSTANT, si elle le veut bien, va prendre ma place.

Mme Christiane CONSTANT : Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, Chers collègues, Chères habitantes et Chers habitants de Brignais, Chers amis, en ma qualité donc de doyenne de cette assemblée, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance d'installation du nouveau Conseil municipal de Brignais.

Je vais vous lire l'ordre du jour. Premièrement, élection du Maire. Ensuite, détermination du nombre d'adjoints ; élection des adjoints du Maire ; lecture de la charte de l'élu local.

Nous verrons après, les indemnités de fonction des élus (Maire, Adjoints et Conseillers municipaux). Ensuite, une délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire. Nous verrons également la Commission d'appel d'offres, les modalités de dépôt des listes et la Commission d'appel d'offres – Extension du Bri 'Sports, modalités de dépôt des listes.

À présent, je vais demander à la plus jeune des élus, si elle veut bien être notre secrétaire de séance. J'ai nommé Yeabsera RAVET. Est-ce que vous acceptez d'être secrétaire de séance ?

Mme Yeabsera RAVET : Oui.

Mme Christiane CONSTANT : Très bien, je vous en remercie. Le quorum du Conseil municipal, nous sommes 33 élus, comme vous devez le savoir puisque les listes comportaient 33 noms et le quorum est atteint à 17 donc aujourd'hui, nous avons quelques élus excusés au nombre de 4. Olivier CAPEL donne pouvoir à Sébastien FRANÇOIS ; Marie-Émilie DELAHAYE donne pouvoir à Christelle RIVAT ; Erwan LE SAUX donne pouvoir à Agnès BÉRAL et Christophe REBOUL donne pouvoir à Valérie GRILLON. Je vous remercie de prendre ces pouvoirs donc nous sommes 33 votants.

Je vais d'abord faire l'appel donc feuille d'appel, vous me répondez présent ; branchez vos micros. Serge BÉRARD.

M. Serge BÉRARD : Présent.

Mme Christiane CONSTANT : Valérie GRILLON.

Mme Valérie GRILLON : Présente.

Mme Christiane CONSTANT : Sébastien FRANÇOIS.

M. Sébastien FRANÇOIS : Présent.

Mme Christiane CONSTANT : Anne-Claire ROUANET.

Mme Anne-Claire ROUANET : Présente.

Mme Christiane CONSTANT : Lionel CATRAIN.

M. Lionel CATRAIN : Présent.

Mme Christiane CONSTANT : Christelle RIVAT.

Mme Christelle RIVAT : Présente.

Mme Christiane CONSTANT : Christophe REBOUL donc donne pouvoir aujourd’hui à Solange VENDITTELLI.

Mme Solange VENDITTELLI : Présente.

Mme Christiane CONSTANT : Xavier FRANCO.

M. Xavier FRANCO : Présent.

Mme Christiane CONSTANT : Agnès SÉNÉCLAUZE.

Mme Agnès SÉNÉCLAUZE : Présente.

Mme Christiane CONSTANT : Bruno THUET.

M. Bruno THUET : Présent.

Mme Christiane CONSTANT : Béatrice DHENNIN.

Mme Béatrice DHENNIN : Présente.

Mme Christiane CONSTANT : Omar KLAI.

M. Omar KLAÏ : Présent.

Mme Christiane CONSTANT : Laurence BEUGRAS.

Mme Laurence BEUGRAS : Présente.

Mme Christiane CONSTANT : Laurent MACON.

M. Laurent MACON : Présent.

Mme Christiane CONSTANT : Marie DELAHAYE donne pouvoir à Claude MARCOLET.

M. Claude MARCOLET : Présent.

Mme Christiane CONSTANT : Agnès BÉRAL.

Mme Agnès BÉRAL : Présente.

Mme Christiane CONSTANT : Christophe GALLAY.

M. Christophe GALLAY : Présent.

Mme Christiane CONSTANT : Anne-Sixtine de SAINT-GEORGE.

Mme Anne-Sixtine de SAINT-GEORGE : Présente.

Mme Christiane CONSTANT : Olivier CAPEL donne pouvoir à Cynthia CHABERT.

Mme Cynthia CHABERT : Présente.

Mme Christiane CONSTANT : Franck COLLAS.

M. Franck COLLAS : Présent.

Mme Christiane CONSTANT : Anne JUSTIN.

Mme Anne JUSTIN : Présente.

Mme Christiane CONSTANT : Jean-Michel RIVIER.

M. Jean-Michel RIVIER : Présent.

Mme Christiane CONSTANT : Nadine CARRION.

Mme Nadine CARRION : Présente.

Mme Christiane CONSTANT : Jean PETIT.

M. Jean PETIT : Présent.

Mme Christiane CONSTANT : Yeabsera RAVET.

Mme Yeabsera RAVET : Présente.

Mme Christiane CONSTANT : Erwan LE SAUX qui donne pouvoir à Carole COGNARD.

Mme Carole COGNARD : Présente.

Mme Christiane CONSTANT : Christiane CONSTANT, présente. Didier DUBOIS.

M. Didier DUBOIS : Présent.

Mme Christiane CONSTANT : Et Odile MIRGUET.

Mme Odile MIRGUET : Présente.

Mme Christiane CONSTANT : Je vous souhaite la bienvenue, à tous ces nouveaux élus. Très bien, une fois que je vous ai fait cet appel, que j'ai désigné la secrétaire de séance, je vais vous lire les articles du Code Général des Collectivités, les conditions à remplir et les modalités d'élection du Maire et des adjoints.

Article L2122-4 : « *Le conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus. Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.*

Les fonctions de Maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France. Tout Maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxièmes et troisièmes alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de Maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive ».

Article L2122-4-1 : « *Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Maire ou adjoint ni en exercer même temporairement les fonctions ».*

Article L2121-7 : « Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu »

Nous allons donc passer à l'élection du Maire.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1. ÉLECTION DU MAIRE**

Mme Christiane CONSTANT : Je vais demander s'il y a des assesseurs ? Je pense qu'il a des candidats pour être assesseurs du scrutin ? Oui. Odile MIRGUET ? Oui.

M. Didier DUBOIS : Et moi.

Mme Christiane CONSTANT : M. DUBOIS. Est-ce qu'il y a un troisième assesseur de la liste « Parlons Brignais », peut-être ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Yeabsera RAVET.

Mme Christiane CONSTANT : Secrétaire-assesseur, le travail commence. Vous distribuez des bulletins de vote, s'il vous plaît ? Les personnes qui ont un pouvoir, vous prenez 2 bulletins.

- *Distribution des bulletins de vote* -

Vous avez tous un bulletin ou deux, pour ceux qui ont un pouvoir ? Donc je vais procéder à l'appel à candidatures. Qui est candidat au poste de Maire ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Pour la liste « Parlons Brignais 26 », notre candidat est M. Serge BÉRARD.

Mme Christiane CONSTANT : Merci.

M. Serge BÉRARD : Qui l'accepte.

Mme Christiane CONSTANT : Autre candidat ?

Mme Odile MIRGUET : La liste « Brignais insoumise » donc présente, Odile MIRGUET, c'est-à-dire moi-même.

Mme Christiane CONSTANT : Odile MIRGUET, candidate pour « Brignais insoumise ».

M. Didier DUBOIS : Et pour la liste « Brignais éco-solidaire », Mme CONSTANT.

Mme Christiane CONSTANT : Merci. Nous avons donc 3 candidats : M. Serge BÉRARD, Mme Odile MIRGUET et moi-même. Nous allons donc procéder au vote. Pour faciliter cette démarche, nous allons porter l'urne. Je vais faire l'appel et les assesseurs vont amener l'urne et feront voter depuis leur place chaque personne que j'appellerai. Odile MIRGUET, si vous voulez venir prendre l'urne donc Odile MIRGUET, tu votes, vas-y.

Mme Christiane CONSTANT : A voté. M. DUBOIS, l'urne s'il vous plaît. Vous ne notez pas tout de suite, vous prenez l'urne et vous vous déplacez quand je vais appeler.

Yeabsera RAVET, vous êtes appelée pour voter.

Mme Christiane CONSTANT : A voté. Jean PETIT. A voté. Nadine CARRION. A voté. Jean-Michel RIVIER. A voté. Cynthia CHABERT. A voté. Olivier CAPEL donne son pouvoir à Sébastien FRANÇOIS. A voté. Marie DELAHAYE. Vous avez un pouvoir ?

Mme Christelle RIVAT : Oui.

Mme Christiane CONSTANT : Très bien, merci. Laurent MACON. A voté. Solange VENDITTELLI. A voté. Bruno THUET. A voté. Agnès SÉNÉCLAUZE. A voté. Lionel CATRAIN. A voté. Agnès BÉRAL. A voté. Sébastien FRANÇOIS. A voté. Valérie GRILLON. A voté. Serge BÉRARD. A voté. Anne-Claire ROUANET. A voté. Claude MARCOLET. A voté. Laurence BEUGRAS. A voté. Christophe REBOUL donne pouvoir à Valérie GRILLON. Christelle RIVAT. A voté. Xavier FRANCO. A voté. Béatrice DHENNIN. A voté. Omar KLAÏ. A voté. Christophe GALLAY. A voté. Anne-Sixtine de SAINT-GEORGE. A voté. Franck COLLAS. A voté. Anne JUSTIN. Erwan LE SAUX a donné son pouvoir. Carole COGNARD. A voté. Christiane CONSTANT. A voté. Et Didier DUBOIS. A voté. Je vous remercie. Vous restez donc pour le dépouillement. Il me faut 2 scrutateurs. La plus jeune reste et Odile MIRGUET ? Et les 2 assesseurs. Vous retournez l'urne et nous allons compter les bulletins, s'il vous plaît.

- *Dépouillement des votes* -

À haute voix, s'il vous plaît.

Mme Odile MIRGUET : *Décompte des bulletins* : 33.

Mme Christiane CONSTANT : Donc 33 votants. Est-ce que vous pouvez commencer à ouvrir les bulletins ?

Mme Odile MIRGUET : Serge BÉRARD - Christiane CONSTANT - Serge BÉRARD - Serge BÉRARD - Serge BÉRARD - Serge BÉRARD - Serge BÉRARD - Serge BÉRARD - Serge BÉRARD - Serge BÉRARD - Serge BÉRARD - Christiane CONSTANT - Serge BÉRARD - Odile MIRGUET - Serge BÉRARD - Serge BÉRARD - Serge BÉRARD - Serge BÉRARD - Serge BÉRARD.

Mme Christiane CONSTANT : Merci beaucoup. Donc M. Serge BÉRARD a obtenu 30 voix. Christiane CONSTANT, 2 voix et Odile MIRGUET, 1 voix donc je déclare M. Serge BÉRARD, élu Maire de Brignais.

- *Applaudissements* -

- *Remise de l'écharpe tricolore à M. Serge BÉRARD, Maire de Brignais* -

- *Applaudissements* -

M. Serge BÉRARD : Ces moments-là c'est du protocole mais c'est aussi beaucoup d'émotion. Tout d'abord, permettez-moi de vous accueillir tous, en grand nombre, et j'en suis très heureux. Nous avons pu constater lors des élections qu'il y avait une excellente participation aussi ; nous avons retrouvé des niveaux de participation que Brignais connaissait pour les élections municipales et votre présence nombreuse témoigne de cette dynamique démocratique à Brignais et je m'en félicite.

Je tiens à remercier le Président du Département qui est là aujourd'hui, notre conseiller départemental, Damien COMBET, Maire, collègue, notre Maire honoraire et puis un certain nombre d'adjoints qui, je vois sont là, d'autres communes. C'est important d'évoquer ça tout de suite puisque, bien entendu, la commune ne vit pas toute seule, elle vit dans un cadre institutionnel avec l'État, avec la Région, avec le Département bien entendu, qui ont un rôle très important. Nous comptons sur eux, ils comptent sur nous et ces moments de partage au début du mandat rappellent cette nécessité que nous avons de savoir travailler ensemble, de nous entendre donc leur présence et puis je pense bien entendu à la CCVG qui bientôt va s'installer également, dans laquelle la commune est très présente. Cette bonne entente est aussi garante du bon fonctionnement de notre territoire et de ses résultats donc merci à vous tous d'être venus aussi nombreux.

Je donnerai la parole en fin de ce Conseil à mes collègues d'opposition et je m'exprimerai aussi tout à l'heure. Je voudrais simplement vous remercier tous de me faire confiance, un vote comme celui-là bien entendu, il touche beaucoup, engage aussi beaucoup. Je suis très heureux de pouvoir, après ces quelques années dans lesquelles je me suis retrouvé Maire de la commune, pouvoir continuer. C'était un souhait de notre groupe de représenter une liste. Si je suis là aujourd'hui, j'en suis bien conscient, c'est grâce au travail de tous mes collègues qui ont pendant six ans œuvré pour que cette commune se porte bien. Je sais que certains sont là dans la salle. Certains ont décidé pour différentes raisons d'arrêter puis d'autres continuent. Sans eux, nous n'aurions pas réussi.

J'y reviendrai tout à l'heure mais le résultat de ces élections, c'est avant tout le fruit de leur travail donc je tiens à remercier tous ces élus qui ont passé la main et puis ceux qui étaient là avant aussi parce que je tiens à le dire, je m'inscris dans une continuité, après Michel THIERS, Paul MINSSIEUX, et je crois qu'on a une véritable continuité dans la gestion de cette ville, qui fait que les Brignairots s'en montrent, semble-t-il, satisfaits. Merci à eux puis je voudrais qu'on applaudisse tous ces anciens élus qui ont arrêté, si vous le voulez bien.

- *Applaudissements* -

Je vais enchaîner sur le Conseil municipal, bien entendu. Notre doyenne a donné l'ordre du jour, je n'y reviendrai pas.

2. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

M. Serge BÉRARD : Après l'élection du Maire, nous devons déterminer le nombre d'adjoints au Maire. Dans chaque commune, un Maire ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal dirigent la commune. Le Conseil municipal se doit de déterminer le nombre de ses adjoints au Maire, qui ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal, à savoir 33 élus pour ce qui nous concerne.

On peut pour autant déterminer ce nombre d'adjoints, qui ne peut pas être supérieur à 9. Je vous propose de déterminer, chers collègues, ce nombre d'adjoints et vous propose que ce nombre d'adjoints soit 9, c'est-à-dire le nombre qu'il est possible d'avoir. On a beaucoup de travail dans cette commune et, vous le savez, j'ai le goût de la délégation donc je compterai sur vous tous, adjoints, pour cela.

Je vous propose de passer au vote, s'il n'y a pas de questions ou de remarques par rapport à ce nombre d'adjoints. Mme MIRGUET a une question ou une remarque.

Mme Odile MIRGUET : Non, juste savoir quelles fonctions vous attribuez aux 9 adjoints puisque vous avez choisi 9 adjoints, dont acte mais quelles fonctions ?

M. Serge BÉRARD : Je vous propose d'être un peu patiente puisque dans la prochaine délibération, on va voter la liste d'adjoints donc on aura les noms des adjoints dans la délibération d'après. Après, je vous promets, je vous donnerai les missions rapidement. J'y reviendrai tout à l'heure, j'avais prévu de le faire.

Pour l'instant, si vous le voulez bien, on s'accorde sur le nombre d'adjoints. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote pour avoir 9 adjoints à Brignais. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Nous aurons 9 adjoints à Brignais. Merci.

3. ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

M. Serge BÉRARD : Je passe à la délibération suivante qui consiste à élire ces adjoints, puisque c'est une volonté du Conseil municipal et pas du Maire qui lui a la charge des délégations mais qui se doit de faire accepter par le Conseil municipal la liste d'adjoints.

Il y a dans chaque commune, je vous fais grâce des articles 2121 et 2122 et leurs détails, il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal. Le Maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le Conseil municipal. Le Conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret. Pour le Maire c'est fait.

La procédure prévoit que si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin ; élection à la majorité relative. La liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire doit comporter au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner donc la liste sera composée de 9 noms.

Les listes sont déposées auprès du Maire à l'occasion de chaque tour de scrutin. Il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat au tour précédent pour figurer sur une liste au tour suivant s'il devait y avoir plusieurs tours. Les candidats de la liste qui remportent l'élection sont programmés élus et donc deviennent adjoints.

Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer pour procéder au vote à bulletin secret des adjoints au Maire et ensuite, je proclamerai les adjoints concernés donc il s'agit maintenant de remettre la liste des adjoints qui va être remise à chaque élu municipal pour qu'on puisse ensuite procéder au scrutin à bulletin secret. Alors peut-être que Mme ROUANET peut donner la liste des adjoints.

Mme Anne-Claire ROUANET : Pour ne pas faire d'erreur bien sûr. Alors Anne-Claire ROUANET, Sébastien FRANÇOIS, Valérie GRILLON, Claude MARCOLET, Agnès BÉRAL, Lionel CATRAIN, Laurence BEUGRAS, Christophe REBOUL et Agnès SÉNÉCLAUZE.

M. Serge BÉRARD : Donc cet ordre de 1 à 9 est l'ordre protocolaire dans lequel les adjoints s'inscriront pendant ce mandat. Si vous voulez bien remettre la liste. Alors il faut désigner deux assesseurs.

ROUANET. Liste Anne-Claire ROUANET. Liste Anne-Claire ROUANET. Liste Anne-Claire ROUANET. Liste Anne-Claire ROUANET. Liste Anne-Claire ROUANET. Liste Anne-Claire ROUANET. Liste Anne-Claire ROUANET. Blanc. Liste Anne-Claire ROUANET. Liste Anne-Claire ROUANET. Liste Anne-Claire ROUANET. Liste Anne-Claire ROUANET. Liste Anne-Claire ROUANET. Liste Anne-Claire ROUANET. Liste Anne-Claire ROUANET.

M. Serge BÉRARD : Merci pour ce dépouillement donc ont obtenu liste « Parlons Brignais 2026 » et donc plus exactement la liste Anne-Claire ROUANET puisque c'est la première de la liste, 30 voix et nous avons deux blancs et une non-participation au vote. On est d'accord ? La secrétaire est d'accord. Parfait. Je vous remercie beaucoup.

Alors, je l'ai évoqué tout à l'heure, même si vous le savez dans la procédure, nous aurons des délibérations lors du prochain Conseil municipal qui préciseront le rôle des délégations. Pour autant, pour ce qui concerne les adjoints, je peux vous dire d'ores et déjà que nous aurons donc 9 adjoints et 8 délégués qui seront présentés lors du prochain Conseil municipal.

En même temps, on est nombreux ce soir, c'est l'occasion pour vous de découvrir aussi les personnes qui vont être dans l'exécutif et les adjoints qui vont travailler pour la commune pendant tout ce mandat. Je vais préciser leur rôle, leurs thèmes d'intervention donc Anne-Claire ROUANET sera en charge de la culture et du patrimoine. Sébastien FRANÇOIS sera en charge des solidarités et du champ social, on va dire. Valérie GRILLON en charge de l'urbanisme, Claude MARCOLET en charge du sport et de la vie associative, Agnès BÉRAL en charge des ressources humaines et de la sécurité, Lionel CATRAIN en charge des affaires scolaires, de la jeunesse et de la petite enfance, Laurence BEUGRAS en charge de la communication, Christophe REBOUL au passage, je l'excuse et pour ceux qui le connaissent, je donne quelques nouvelles, il a été hospitalisé hier, c'est quelque chose de sérieux mais qui n'aura pas de conséquence, qui a été ponctuel ; je l'ai eu ce matin au téléphone et donc il allait bien et il sera en charge des finances ; Christophe REBOUL et Agnès SÉNÉCLAUZE en charge de la transition énergétique, des mobilités, de la partie technique de la ville. Voilà comment s'organisera notre Conseil municipal.

Les choses seront précisées lors du prochain Conseil et nous préciserons également toutes les huit délégations dont j'ai parlé. Vous savez qu'on a aussi à cœur de proposer à chaque élu, même s'ils ne sont ni adjoints ni délégués, de prendre en charge des missions qui les intéressent donc chaque élu de ce Conseil municipal sera chargé de mission d'une manière ou d'une autre pour autant qu'ils le souhaitent, bien entendu et en fonction ; vous savez que la vie d'élu municipal est très prenante et on tient aussi compte des disponibilités, des possibilités de chacun donc voilà pour la présentation de cet exécutif. Il me revient maintenant de continuer ce Conseil municipal. Ah oui les écharpes, pardon. Décidément, le protocole et moi ; et c'est moi qui les remets en plus.

- *Remise des écharpes aux adjoints* -

M. Serge BÉRARD : Anne-Claire ROUANET. *Applaudissements*. Sébastien FRANÇOIS. *Applaudissements*. Valérie GRILLON. *Applaudissements*. Claude MARCOLET. *Applaudissements*. Agnès BÉRAL. *Applaudissements*. Lionel CATRAIN. *Applaudissements*. Laurence BEUGRAS. *Applaudissements*.

Christophe REBOUL n'étant pas là, nous lui remettrons son écharpe lors du prochain Conseil municipal.
Agnès SÉNÉCLAUZE. *Applaudissements.*

4. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

M. Serge BÉRARD : Pour témoigner de notre engagement d'élu local, je vais vous présenter la charte de l'élu local. Tout le monde en a pris connaissance, bien entendu mais je pense qu'il est bon de rappeler que le rôle de l'élu est un rôle qui engage et qui oblige à des comportements, à des attitudes, à des règles du jeu. Cette charte est régie par la loi du 31 mars 2015, qui a été modifiée par la suite et le Maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte consacrée aux conditions d'exercice des mandats locaux.

Cette charte de l'élu local est accompagnée de dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux et donc elle a été remise par voie dématérialisée, ainsi qu'en version papier, ce 21 mars, aux conseillers municipaux donc je vais vous lire la charte de l'élu local, je vous ferai grâce des dispositions des articles, il y a plusieurs pages et pour autant, je me dois de lire l'intégralité des deux articles.

« Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans les conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L1111-13 et L1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans des affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L1111-14 du code général des collectivités territoriales

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L.382-31 du code de la sécurité sociale et des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans les conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L.1111-13. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues ».

Voilà, alors bien entendu, cela peut paraître enfoncer des portes ouvertes mais il est bon de le rappeler ; tout cela est codifié et je suis bien convaincu que tous nos collègues élus respecteront à la lettre cette charte de l'élu local tout au cours de ce mandat.

Cette lecture ne fait pas l'objet d'un vote. Je vais vous présenter quelques autres délibérations, simplement parce que c'était notre volonté avant la fin du mandat et cela perdure. On ne voulait pas perdre de temps dans l'avancement des projets de la commune ; c'est la raison pour laquelle il y a quelques délibérations qui vont vous être proposées, qui auraient pu être présentées plus tard mais qui nous auraient ralenti dans notre fonctionnement.

5. INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS (MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS)

Fixation des montants de base

M. Serge BÉRARD : Cette délibération porte sur les indemnités de fonction des élus (Maire, adjoints et conseillers). Je rappelle les règles en la matière.

À l'exception des indemnités de fonction du Maire, les indemnités de fonction des membres du Conseil municipal doivent être fixées par délibération dans le délai de trois mois suivant l'installation du Conseil municipal.

Le plafond des indemnités de fonction allouées aux élus communaux est déterminé en fonction de la population totale de la commune et du pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; tout cela est très technique.

Le Maire perçoit une indemnité de fonction au taux maximal de droit et sans débat. Toutefois, l'organe délibérant peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction du Maire inférieure au taux maximal à la demande du Maire. C'est la raison pour laquelle nous avons cette délibération. Effectivement, nous avons fait le choix à Brignais, d'indemniser d'une manière ou d'une autre tous les élus.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale. Cette indemnité globale correspond à l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, le taux maximal du Maire de la strate démographique de la commune, des indemnités maximales pour l'exercice des fonctions des adjoints. Il y a également un taux maximal en fonction de la strate démographique de la commune.

Le montant maximal voté existant pour le Maire, pour les communes de 10 à 19 999 habitants est un taux maximal de 67,6% et pour les adjoints, un taux de 28,6%.

Le montant de l'indemnité des conseillers délégués est libre sous réserve que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.

Leur indemnisation est propre et est comprise dans l'enveloppe indemnitaire globale. Grosso modo, on dispose d'une enveloppe globale pour indemniser les élus et en fonction du nombre finalement d'adjoints, du nombre de délégués et du fait d'indemniser ou pas les conseillers, cela change bien entendu l'indemnité des adjoints et du Maire.

La perception des indemnités bien entendu est conditionnée à l'exercice effectif des fonctions. Il y a un plafonnement des indemnités qui est prévu, l'élu municipal titulaire d'autres mandats électoraux qui siègent à ce titre au conseil d'administration d'un établissement public, du centre national, la fonction publique, conseil d'administration et j'en passe ; pour l'ensemble de ces fonctions, un montant total de rémunération et d'indemnité de fonction supérieure à une fois est demi le montant de l'indemnité parlementaire donc un élu ne peut pas dépasser ce plafond.

En cas de dépassement, la partie écrêtée est alors versée au budget de la personne publique au sein de laquelle le Conseil municipal exerce le plus récemment un mandat ou une fonction. Dans notre Conseil municipal, ce ne sera pas le cas.

Toute délibération du Conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du Maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif, je ne sais pas si on a prévu de l'afficher donc en tout cas qui détermine mais il sera présenté en Conseil municipal à l'avenir, qui détermine les indemnités de chacun.

De plus, chaque année justement, un tableau récapitulatif est proposé au Conseil municipal et donc disponible dans le cadre du fait que le Conseil municipal est bien entendu, ouvert à tous et public.

Ce qui vous est proposé donc c'est d'adopter et verser le montant des indemnités de fonction des élus tel qu'indiqué dans le tableau que je vais résumer de la façon suivante. Tout d'abord, en partant de l'indemnité globale qu'il est possible d'allouer, en mars 2026, l'enveloppe globale mensuelle maximum disponible est calculée de la manière suivante, alors je vous fais la grâce du calcul, en tout cas le montant total qui peut être alloué en termes d'indemnités aux élus mensuellement est de 13 359,19€ pour notre commune, qui se décline de la façon suivante ensuite : un montant individuel d'indemnités du Maire correspondant, on parlait de 66% pour le taux maximal, un montant individuel d'indemnités du Maire correspondant à 46,47% du traitement de l'indice brut sera donc alloué au Maire, ce qui correspond à un montant brut de 1 910,16 € mensuel.

Même chose, même démarche pour les adjoints qui conduit à un montant mensuel brut de 910,48 € et pour ce qui concerne les délégués, un montant individuel de la même façon est calculé, et à titre d'information le montant calculé pour Brignais sera pour les délégués qui seront désignés donc prochainement de 310,64 € ; je vous ai indiqué qu'il y en aurait huit. Un montant individuel d'indemnités de conseiller municipal sans délégation correspondant à 1,30% du montant de l'indice brut, sera alloué à chaque élu municipal, à titre d'information ce montant sera de 53,44 € brut. Voilà les quatre types d'indemnités que percevront les élus à Brignais.

Donc je vous propose de dire que ces indemnités de fonction et d'élus sont mises en place à compter du 21 mars 2026 ; préciser que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice, comme les fonctionnaires en fait, et les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65-31 du budget principal de la commune. Voilà donc la présentation des indemnités qui seront allouées à l'ensemble des élus au cours de ce mandat.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques à ce sujet ? Pas de remarques, pas de questions donc je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

6. DÉLÉGATION DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. Serge BÉRARD : Je dois désormais présenter une délégation, un rapport qui porte sur la délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire. Vous savez qu'on est dans un pays où, et c'est une bonne chose, la démocratie est très présente et son contrôle aussi. Toute décision qui est prise est soumise à un rapport qui fait l'objet d'une délibération mais on peut allouer au Maire, pour faciliter les choses, un certain nombre de... ; on peut lui déléguer des attributions qui lui permettent de prendre des décisions sachant que ces décisions sont bien entendu, à chaque fin de Conseil municipal, présentées à l'ensemble des élus donc un cadre de délégation et un contrôle assuré par les élus municipaux.

Là je vais vous présenter, alors je ne vais pas rentrer dans le détail parce qu'il y en a trois pages et je vous encourage à prendre connaissance pour ceux que ça intéresse, de toutes ces délégations. Ce sont les mêmes que celles que nous avons dans le mandat précédent.

Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer pour charger le Maire pour la durée de son mandat, d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics

municipaux et de procéder à toute action de délimitation des propriétés communales, de fixer, alors je l'évoque celle-là, dans la limite de 50 000 € par an, les tarifs des droits de voirie, de stationnement..., de procéder dans la limite fixée par le Conseil municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts donc tout le sujet financier qui permet bien entendu d'être réactif, soumis ensuite à l'accord ou en tout cas présenté au Conseil municipal, sachant que toutes ces actions bien entendu, s'inscrivent dans le projet municipal.

Je passerai rapidement sur toute cette démarche, je précise pour autant que le Maire peut être amené à intenter au nom de la commune, des actions en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal donc avec éventuellement aussi, une capacité de transiger jusqu'à une hauteur de 1 000 € en cas de négociation lorsqu'il y a des litiges. Je ne vous lirai pas les 25 autres points sur cette question-là et je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'arriver au moment du vote : dire que les décisions prises sur le fondement de la présente délibération peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire ; autoriser Monsieur le Maire en tant que de besoin à donner outre aux adjoints et aux conseillers municipaux, délégation à la direction générale des services, aux directeurs de services techniques, aux responsables de services communaux, conformément à l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales pour signer des décisions prises sur le fondement de la présente délibération. Tout ceci est fait pour essayer d'alléger un peu le fonctionnement de nos communes.

Pour information, il n'y a pas très longtemps, nous avons voté, nous avons dû passer une délibération en Conseil municipal pour définir au Briscope, le prix du thé et du café. Vous voyez que ça vaut le coup quand même de temps en temps de passer par des délégations pour gagner un peu de temps et faire des économies d'élaboration de rapports et de gestion. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques par rapport à ces délégations ? Mme MIRGUET.

Mme Odile MIRGUET : Je reviens là-dessus parce qu'effectivement vous parlez de thé et café pour le Briscope, on n'a rien contre qu'il y ait une délégation du Maire pour ce genre de choses.

Par contre, ça donne le tournis, 29 points de délégation au Maire dont certaines, vous ne les avez pas toutes lues et donc moi je ne suis pas favorable à toutes ces délégations donc je voterai contre ces délégations au Maire. Réaliser des lignes de trésorerie jusqu'à 900 000 € par an, j'en prends une comme ça au hasard. Même le premier point que vous avez souligné, déterminer, arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tout acte de délimitation des propriétés communales, c'est des décisions que le Conseil municipal doit prendre.

Il s'agit de transparence, qu'est-ce qu'on fait des locaux publics et donc à quelle attribution si on en change et bien on doit en informer en amont le Conseil municipal et non pas après coup donc c'est tout comme ça mais c'est un sacré mélange. Je dois dire que j'ai pris un mal de tête épouvantable à vouloir décortiquer tout ça et donc je ne voterai pas ces délégations.

M. Serge BÉRARD : J'entends bien. Pour vous rassurer, lorsqu'on parle par exemple des lignes de trésorerie, il faut savoir que le budget est géré dans le cadre de délibération, on vote un budget et c'est dans ce cadre-là qu'on peut être amené à un moment donné, tout en respectant le budget, de décider de décaler ou pas une ligne de trésorerie pour faciliter la gestion de la commune mais ça n'engage à rien la commune, au-delà de ce qui était voté dans le budget. Je précise que grâce à ce mécanisme là, ce sont certainement des centaines de délibérations souvent très formelles qu'on évite et je précise aussi et vous le savez, enfin tous mes collègues qui ont vécu le précédent mandat le savent, tout ce que nous faisons dans cette commune est en parfaite transparence.

J'ajoute même que s'il y a des sujets de cette nature qui vous posent question, je vous ai proposé, comme je l'avais fait dans le dernier mandat, aux têtes de liste, une réunion préalable à tous les Conseils municipaux, de telle manière que toutes ces questions puissent être abordées et que si vous avez des doutes sur telle ou telle décision, ce sera toujours débattu et expliqué. Cela ne veut pas dire qu'à la sortie, les décisions ne seront pas prises mais en tout cas, le seront en toute transparence. Il est hors de question pour moi de mettre de côté la présence de nos opposants ou de les priver de l'information bien légitime pour qu'ils aient une bonne compréhension de la façon dont cette commune est gérée.
Mme CONSTANT.

Mme Christiane CONSTANT : Oui, bonjour Monsieur le Maire, bonjour Mesdames et Messieurs les élus. Alors pour notre liste, nous voterons ces délégations, bien entendu parce qu'on a vu fonctionner ces délégations et effectivement, nous avons confiance dans ce que nous avons délégué depuis toujours au Maire de cette commune.

Cependant, effectivement, s'il y a quelques dossiers ou délégations qui peuvent nous intéresser dans le débat au sein même du Conseil municipal et je pense que démocratiquement vous accepterez qu'il y ait débat, je vous fais confiance pour assurer la démocratie de ce Conseil municipal ; je vous en remercie.

M. Serge BÉRARD : Je remercie Mme CONSTANT et je précise que les décisions, je le rappelle, sont présentées à la fin de chaque Conseil municipal. Dans le cadre des délégations, voilà les décisions qui ont été prises, elles sont toujours discutables. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je propose de passer au vote sur cette délibération de délégation. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Voté avec 32 voix sur 33 élus.

7. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Modalités et dépôts des listes

M. Serge BÉRARD : Je termine par deux délibérations, dont on aurait pu se passer mais je reviens sur ce que je disais tout à l'heure. En fait, on peut se passer d'elles dans le sens où on aurait pu les passer plus tard mais ce sont deux délibérations qui traitent des Commissions d'Appel d'Offres. On a une procédure qui impose de définir des modalités de dépôt de listes dans un Conseil municipal et ensuite de voter, donc de demander à chaque élu de présenter sa liste et ensuite on vote les listes dans le Conseil municipal d'après, pour faire simple donc pour ne pas perdre de temps et qu'on ait notre Commission d'Appel d'Offres opérationnelle le plus tôt possible, on a décidé de les passer dès aujourd'hui.

On a déjà beaucoup de choses qui sont engagées et perdre un mois, c'est perdre un mois de travail des agents, c'est perdre un mois dans les projets. On vient de le vivre, un mandat c'est très court, on n'arrive pas à faire tout ce qu'on veut donc on commence dès aujourd'hui à s'engager sur nos projets avec notamment la création de ces Commissions d'Appel d'Offres.

Je rappelle qu'une Commission d'Appel d'Offres a vocation à choisir le titulaire des marchés publics passé selon des procédures formalisées, en fonction du montant des marchés, d'émettre un avis sur tout projet d'avenant à un marché public, entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5% de ce marché.

Lorsque l'Assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres lui est préalablement transmis. Une Commission d'Appel d'Offres est composée de membres à voix délibératives donc c'est la liste en question que nous allons devoir proposer, enfin la démarche que nous allons proposer et de voix consultatives.

Pour ce qui concerne les voix délibératives, lorsqu'il s'agit d'une Région, de la Collectivité Territoriale, d'un Département de plus de 3 500 habitants, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation des services publics ou son représentant, Président et par cinq membres de l'Assemblée délibérante élue en son sein, la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires donc on a dans une Commission des suppléants et des titulaires.

Ce que je vous propose, c'est d'approuver les modalités de dépôt des listes de la Commission d'Appel d'Offres ainsi fixées. Les listes sont déposées auprès des adresses donc auprès de la Mairie, auprès de la directrice générale des services, au plus tard six heures avant l'ouverture de la séance du Conseil au cours de laquelle il sera procédé aux sélections des membres de la Commission donc pour le prochain Conseil municipal. Cette liste peut comporter soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges à pourvoir, soit cinq titulaires et cinq suppléants, soit un nombre inférieur de candidats que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Dans tous les cas, le nombre de suppléants est égal à celui du titulaire.

Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats au poste de titulaire et de suppléant donc lors du prochain Conseil municipal, nous aurons à établir ces listes qui feront l'objet d'un vote et donc de la définition de cette Commission d'Appel d'Offres. Est-ce qu'il y a des questions sur cette Commission d'Appel d'Offres ? Mme MIRGUET.

Mme Odile MIRGUET : Au vu des textes donc il faut au minimum sur la liste un titulaire et un suppléant, c'est bien cela ?

M. Serge BÉRARD : C'est ça, oui.

Mme Odile MIRGUET : Voilà donc ce qui nous interdit complètement d'être présent sur ces commissions.

M. Serge BÉRARD : On aura l'occasion, ces listes seront établies prochainement ; je vous proposerai d'en parler lors de nos rencontres pré-Conseils municipaux pour voir comment on peut prendre en compte des visions de l'opposition sur ces sujets-là. Je n'ai pas d'idée arrêtée sur la question donc la composition des listes reste à faire. Il nous fallait délibérer pour pouvoir les constituer.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ces Commissions d'Appel d'Offres ? S'il n'y en a pas, je propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Il y a un dernier rapport pour une délibération concernant encore une commission d'Appel d'Offres.

8. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – EXTENSION DU BRI' SPORTS

Modalités et dépôts des listes

M. Serge BÉRARD : En gros c'est la même, sauf que celle-ci porte sur un projet particulier, c'est l'extension du gymnase du Bri 'Sports. Nous avons un collègue qui est en charge de ce dossier, Claude MARCOLET. Pour être très concret, on ne proposera pas nécessairement dans les listes pour être dans les Commissions d'Appel d'Offres mais sur cette Commission d'Appel d'Offres qui est spécifique, puisqu'il s'agit de faire un projet d'aménagement, comme vous le savez, de rénovation, pas seulement de rénovation mais d'extension du Bri 'Sports.

On aura un concours d'architectes et il faudra donc qu'une Commission d'Appel d'Offres se réunisse pour choisir ce cabinet d'architectes et donc on élargira spécifiquement pour ce projet-là, cette Commission d'Appel d'Offres. C'est la raison pour laquelle nous créons une Commission d'Appel d'Offres spécifique qui respecte les mêmes règles mais qui sera allouée à ce projet particulier.

Voilà, je n'ai pas grand-chose à dire de plus, c'est exactement la même délibération que précédemment mais on aura donc lors du prochain Conseil municipal, la Commission d'Appel d'Offres on va dire standard à créer et puis cette Commission d'Appel d'Offres spécifique au projet d'extension du Bri 'Sports.

Je vous propose donc d'approuver la création de cette Commission d'Appel d'Offres et donc de faire en sorte que chacun puisse présenter une liste lors de notre prochain Conseil municipal sous le même principe avec cinq titulaires et cinq suppléants et les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats. Nous en parlerons également. Mme MIRGUET.

Mme Odile MIRGUET : Je ne vois pas l'exception puisque certes, c'est un projet déjà qui a été voté à la précédente mandature.

M. Serge BÉRARD : Il pourrait être remis en question, ce projet. On a engagé le processus mais rien n'est engagé de fait. On a fait en sorte, je précise que l'objectif, c'est de livrer cet équipement au mois de septembre 2029 et quand on fait le rétro planning, il fallait qu'on fasse la Commission d'Appel d'Offres, enfin qu'on prépare cette Commission d'Appel d'Offres aujourd'hui, sinon on perdait un mois et on loupait la rentrée 2029. Vous nous aurez à l'œil là sur le sujet mais en tout cas c'est l'objectif, d'arriver à avoir cette extension livrée au moment de la rentrée scolaire. Oui donc Mme MIRGUET ?

Mme Odile MIRGUET : Je n'ai pas compris pourquoi c'était différent de présenter cette liste. Vous avez déjà déterminé la liste et vous ne nous la présentez pas ; vous nous avez parlé de M. MARCOLET.

M. Serge BÉRARD : Alors je précise, on va définir des listes donc cinq titulaires et cinq suppléants de personnes et on soumettra à votre vote, au vote du Conseil municipal, la constitution de cette Commission d'Appel d'Offres avec ses propositions de listes, pour la Commission d'Appel d'Offres en général et on crée une Commission d'Appel d'Offres spécifique, on peut le faire, pour l'extension du Bri Sports et donc il y aura possiblement des personnes différentes dans cette commission-là. C'est la raison pour laquelle on souhaite créer une deuxième Commission d'Appel d'Offres. Cela vous échappe ? Qu'est-ce qui vous échappe ?

Mme Odile MIRGUET : Ça m'échappe, c'est bien ce que j'avais compris mais je ne vois pas pourquoi ça ne rentre pas dans le cadre précédent, c'est tout.

M. Serge BÉRARD : Parce qu'on considère qu'il est intéressant d'avoir le point de vue de gens qui par ailleurs ne seront pas nécessairement dans la Commission d'Appel d'Offres mais qui vont nous amener leur regard et leurs compétences sur ce projet particulier, pour être encore plus pertinent dans nos choix. Voilà, dit très concrètement par exemple, je ne connais pas encore les listes, on ne les a pas faites mais pour être très clair, Claude MARCOLET ne sera probablement pas candidat pour être dans une Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat.

En revanche, il est sain et utile, comme il est adjoint au sport, il sera adjoint au sport, qu'il puisse participer à cette Commission d'Appel d'Offres spécifique au Bri Sports. Cela paraît simple, non ? J'ai répondu à votre question ? Oui, M. MARCOLET.

M. Claude MARCOLET : Simplement, on est sur un projet qui est très particulier avec un budget important et surtout, il y a un concours d'architectes qui va être lancé donc la Commission d'Appel d'Offres va justement regrouper tout un tas de spécialistes hors bien entendu, des élus et des agents techniques, avec des horizons divers donc ça va être avec tous les corps de métier qui rentrent dans ce projet donc des architectes, il va y avoir des gens dans différents corps de métier et on a vraiment un projet qui est bien identifié donc on ne sera pas dans la Commission d'Appel d'Offres généraliste en fait, où on traite un peu tous les projets. On a voulu vraiment intégrer dans cette Commission d'Appel d'Offres des gens spécialisés dans tous les corps de métier qui vont être intégrés et c'est pour ça qu'on a fait ce choix.

M. Serge BÉRARD : Bien, s'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je propose de passer au vote pour la création de cette commission et les listes. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 abstention donc voté à l'unanimité avec 1 abstention. Je crois et je me retourne vers notre directrice générale des services, j'ai fait le boulot, là.

Mme Clémentine HOCHART : *On a terminé avec les délibérations.*

M. Serge BÉRARD : On a terminé avec les délibérations. Merci de votre patience et encore là, ce n'était pas très long. Vous êtes conviés à tous les Conseils comme ça d'ailleurs, c'est très agréable pour nous.

- **INFORMATIONS**

- 1. Informations diverses**

M. Serge BÉRARD : On arrive donc au bout de ce Conseil et je vais donner la parole à mes collègues opposants, d'opposition. Mme MIRGUET tout d'abord et ensuite Mme CONSTANT et si vous le permettez, je ferai la conclusion de ce Conseil municipal d'installation. Mme MIRGUET.

Mme Odile MIRGUET : Alors, bonjour à tous. J'aurais préféré pouvoir m'exprimer avant mais c'est comme ça donc je vous remercie de me donner la parole et donc c'est avec beaucoup d'honneur, de responsabilité et non sans une certaine émotion que je prends la parole dans ce premier Conseil municipal.

Conformément au mandat que nos électrices et électeurs nous ont donné, et je les en remercie, je veux tout d'abord dire, au vu de l'urgence de la situation internationale, que nous nous prononçons pour une commune engagée pour la paix, pour le cessez le feu à Gaza immédiat et permanent, en Iran, au Liban et dans le monde. Des délibérations peuvent être prises en ce sens pour avoir une commune engagée dans la paix. C'était une des priorités de notre programme.

La France insoumise est un jeune mouvement qui a tout juste 10 ans d'existence. C'est réellement la première fois que nous sommes présents aux élections municipales. Les résultats obtenus dans les villes Saint-Denis, deuxième ville d'Île-de-France après Paris, Roubaix, la ville la plus pauvre de France, Toulouse, Limoges, La Courneuve, Lille, sont un encouragement à poursuivre le combat engagé en défense des intérêts de la population, de toute la population.

Ici à Brignais, notre liste « Brignais insoumise » a défendu neuf points programmatiques, considérés comme nos priorités pour Brignais, comme la gestion en régie publique des services privatisés, eau assainissement ou encore la gratuité des cantines scolaires 100% bio et locale. Ce mandat, nous entendons le défendre car M. Serge BÉRARD l'a dit, Monsieur le Maire l'a dit, selon Le Progrès du mardi 17 mars, nous avons réuni suffisamment de voix pour siéger au Conseil municipal. Notre liste s'est prononcée pour une gauche de rupture.

Permettez-moi de rappeler ici le sens des termes de droite et de gauche. Durant la Révolution française de 1789, les historiens indiquent que les partisans de la royauté s'étaient placés à droite de l'hémicycle. Ceux qui se sont mis à gauche se sont prononcés pour la République, c'est-à-dire la rupture avec la royauté et son régime monarchique antidémocratique.

La gauche, c'était la rupture avec la monarchie et l'installation des droits démocratiques. Selon le principe, un homme, une voix, c'est-à-dire la démocratie politique. Aujourd'hui, la gauche de rupture que nous incarnons et dont nous nous revendiquons, c'est la rupture avec le capitalisme et ses représentants, Macron et son gouvernement, qui ne veulent pas reconnaître les résultats des dernières élections législatives qu'ils ont perdus.

Conformément au mandat donné par les électrices et les électeurs que je tiens à remercier ici, nous présentons, enfin je voulais faire ça avant donc pour la candidature du Maire.

Je serai particulièrement vigilante au respect du pluralisme et de la démocratie. Vous avez dit dans l'article du Progrès déjà cité, je cite : « nos échanges seront certainement vifs mais ils permettront un débat démocratique ».

Je ne sais pas s'ils seront vifs mais nos échanges doivent se faire avec respect et écoute mutuelle ; conditions pour que le débat démocratique se déroule correctement. Je formule ici le vœu que les principes de la démocratie, du respect et de l'écoute puissent l'emporter loin des caricatures et des postures qui ont parfois lieu. Je vous remercie de votre attention.

M. Serge BÉRARD : Merci Mme MIRGUET.

- *Applaudissements* -

M. Serge BÉRARD : Mme CONSTANT.

Mme Christiane CONSTANT : Alors Monsieur le Maire, chers collègues, chères Brignairottes et chers Brignairots, chers agents de la collectivité locale qui nous sont si précieux, le Conseil municipal vient de vous élire Maire de Brignais.

En tant que doyenne de cette assemblée, je vous félicite et je vous adresse des félicitations républicaines par respect pour le suffrage, pour l'institution et pour cette République qui m'anime depuis quelques décennies on va dire. Dans cette maison commune qu'est la Mairie, il y a des règles Monsieur le Maire. Elles sont simples. On peut combattre politiquement, on peut s'opposer fermement et on peut ne pas partager la même vision. On s'en est rendu compte depuis longtemps mais on doit toujours respecter le verdict des urnes et en ce jour de printemps, les urnes vous ont désigné pour la seconde fois, Maire de Brignais. Alors oui Monsieur le Maire, au nom de la liste « Brignais éco-solidaire » dont certains colistiers sont ici présents, je vous félicite sincèrement.

Vous avez mené de longues batailles pour y parvenir ; des tentatives, des absences, des retours, des revers, des rebonds. Bref, une trajectoire qui prouve qu'en politique locale, la patience vaut souvent mieux qu'un sprint et qu'une bonne paire de chaussures à crampons que vous avez souvent chaussées en faisant du rugby. Il faut vous reconnaître une qualité. Vous êtes tenace et après plus de 40 ans de vie publique, je peux vous dire une chose, la ténacité, je la connais, elle est précieuse, à condition qu'elle serve d'abord la commune et ses habitants, plus que les vieux combats, plus que les vieilles rancunes et surtout plus que les vieilles habitudes du pouvoir.

Alors j'ai eu le privilège de vous remettre l'écharpe de Maire. Elle est belle, elle est symbolique et elle pèse toujours plus qu'on ne le croit, Monsieur le Maire. Cette écharpe que vous porterez chaque fois que la République vous appellera à le faire n'est ni un privilège, ni un trophée, ni un accessoire de victoire. C'est une charge, une charge au service de tous parce qu'être élu, vous le savez, ce n'est pas se servir, c'est servir et maintenant, permettez-moi, en tant que doyenne, de dire quelques mots plus libres.

Après 40 ans de vie publique, on n'a plus besoin de parler fort pour être entendu ; on a seulement besoin de parler juste. Vous aimez le rugby et aujourd'hui, vous êtes à la tête d'une équipe majoritaire de 30 élus sur 33.

À ce stade, soyons honnêtes, ce n'est plus une majorité, c'est presque deux équipes de rugby complètes avec quelques remplaçants et comme je sais, Monsieur le Maire, que votre passé de rugbyman vous inspire et que vous aimez parler d'équipe, de cohésion et peut-être parfois de troisième mi-temps, permettez-moi une précision amicale. Ici, nous ne sommes pas au stade. Ce n'est pas un derby, ce n'est pas une mêlée et l'opposition n'est pas l'équipe d'en face.

Dans cette assemblée, l'opposition n'est pas là pour recevoir des plaquages, ni pour servir de ballon d'entraînement. Elle est là pour faire vivre le débat démocratique parce qu'un Conseil municipal, ce n'est pas une feuille de match et la démocratie, ce n'est pas une troisième mi-temps.

Oui, vous êtes 30 et nous sommes 2 pour représenter la gauche sociale et citoyenne. Sur le papier, c'est déséquilibré. Même au rugby, à 30 contre 2, l'arbitre arrêterait le match mais la démocratie n'est pas qu'une affaire de nombre.

L'expérience apprend qu'on peut être nombreux et manquer d'écoute, très majoritaire et manquer de nuance, avoir presque tous les sièges sans avoir tous les arguments. Derrière nos 2 élus, nous avons 830 voix qui parlent et 830 Brignairots, Brignairottes qui parlent, je vous informe que c'est 330 de plus qu'en 2020 et d'un seul siège, à la fin du mandat précédent, où je finissais ce mandat toute seule, nous repassons aujourd'hui à 2. Ces 830 voix ont voulu, avec leur bulletin de vote, qu'une voix de la gauche sociale, humaniste et citoyenne siège à Brignais, qu'une parole de justice, de solidarité, de dignité et de respect se fasse entendre ; une parole qui ne se contente pas de gérer mais qui peut et qui veut protéger, qui ne se contente pas de compter mais qui veut comprendre.

Et puis, il y a aussi 30 colistiers derrière nous, 30 femmes et hommes engagés qui connaissent cette ville et qui, eux, n'ont pas disparu le soir de l'élection car un résultat, ce n'est pas une photo qu'on encadre, c'est une responsabilité vivante. Nos colistiers seront là pour écouter, observer et nous faire remonter ce qui se dit à Brignais : les attentes, les colères, les espoirs et parfois les fameux mécontentements des Brignairots, souvent très bien argumentés d'ailleurs.

Autrement dit, nous ne sommes que 2 à siéger mais nous sommes nombreux à veiller. Je veux rassurer la majorité. Nous ne prendrons pas toute la place, d'abord parce que mathématiquement, ce serait un peu compliqué, je vous le concède mais ensuite, parce qu'à 2 nous avons un petit luxe. Nous n'avons pas besoin de trois heures de réunion pour nous mettre d'accord et quand nous lèverons la main, on saura toujours pourquoi mais qu'on ne s'y trompe pas, nous ne prendrons pas toute la place, nous prendrons toute notre place et parfois, une seule question bien posée vaut mieux que 30 mains levées en cadence.

J'ai appris une chose après tant d'années d'exercice de conseillère municipale, Monsieur le Maire, la politique locale n'est pas faite pour les égos trop grands, les susceptibilités trop fragiles, les victoires transformées en revanches, ni les désaccords transformés en affaires personnelles. Une Mairie n'est pas un trône. Une majorité n'est pas une propriété. Une opposition n'est pas une gêne. Une Mairie, c'est une responsabilité. On n'y humilie pas. On n'y écrase pas. On n'y règle pas de vieux comptes.

On y travaille et parfois même, j'ose le dire, une majorité peut écouter l'opposition et voter parfois ses propositions. Oui, cela existe, même en politique locale.

À Brignais hélas, ne rêvons pas, je ne l'ai jamais vu en 40 ans de vie municipale, voter une proposition de l'opposition. Je sais que vous aimez les métaphores sportives, Monsieur le Maire, alors restons dans le rugby. Au rugby, tout ce qui n'est pas parfaitement aligné peut être sifflé. En démocratie, heureusement, tout ce qui n'est pas dans l'alignement de la majorité n'est pas forcément un an avant. Pour notre part, nous serons une opposition digne, ferme, constructive, vigilante, présente et fidèle à nos valeurs de gauche sociale, humaniste et citoyenne. Pas là pour faire du bruit, pas là pour faire de l'obstruction mais là pour être utile et parfois, Monsieur le Maire, être utile à 2 peut devenir très inconfortable pour 30. Oui, aujourd'hui, vous avez la force du nombre et nous aurons la force de la vigilance, la force de l'expérience, la force de la mémoire, la force des 830 voix, la force des 30 colistiers et surtout la force de la liberté de parole car quand on n'a rien à défendre d'autre que l'intérêt général, on parle plus librement. Quand on n'a pas de place à conserver, on agit plus franchement et quand on a 40 ans de vie publique derrière soi, on ne se laisse pas impressionner par les postures.

On peut gouverner confortablement à 30 mais on peut être redoutablement utile à 2 et je vous le promets, nous ne sommes que 2 à siéger mais nous ne serons jamais 2 à nous taire. Je souhaite à tous les élus de Brignais et en priorité à vous, Monsieur le Maire, une belle route fructueuse au cours de ce mandat. Je vous en remercie.

- Applaudissements -

M. Serge BÉRARD : Merci. Il me vient le moment de conclure. Rassurez-vous, ma prise de parole et la longueur de la prise de parole ne sera pas proportionnelle au nombre de voix que nous avons eues. En tout cas, merci d'avoir pris la parole et vous le savez, vous l'avez vécu, Christiane, au cours de ce mandat, j'ai toujours été à l'écoute et jamais coupé la parole de qui que ce soit.

Bien entendu, ayant fait l'expérience de ce que c'est d'être minoritaire, ce n'est pas facile. C'était pour moi le pire moment de ma vie, de ma petite vie politique donc je respecte et comprends et d'ailleurs au passage, on a, dès le début du mandat précédent, modifié pas mal de règles pour permettre à nos oppositions de s'exprimer, d'être présentes dans les médias, dans les supports municipaux, dans la présence dans les commissions et la transparence a toujours été une règle et je m'engage à ce que ça soit toujours le cas.

Il y aura une limite, par contre, à ça. Je crois que la limite, c'est que nous sommes tous là pour travailler pour notre commune.

Nous sommes là pour présenter des rapports qui conduisent à des délibérations, qui conduisent à des décisions qui font vivre la commune.

Le Conseil municipal ne sera jamais une tribune politique pour aller recruter des militants. Ça, je m'y engage et je peux vous dire que je serai vigilant là-dessus et qu'il n'y aura pas de temps perdu parce que je crois qu'il faut respecter, on est tous, beaucoup de travail encore parmi nous.

Le temps est précieux donc on ne le perdra pas à des débats inutiles mais ce ne sera pas des débats d'ailleurs ou à des monologues qui ne serviraient pas à l'intérêt municipal. Ça, c'est un engagement que je prends ; je serai vigilant.

Par contre, tous les sujets, tous les débats qui porteront sur l'intérêt municipal, son organisation, son budget..., bien entendu, on passera le temps qu'il faut mais pas au-delà.

La politique à Brignais, on a réussi à échapper à ça et de ce point de vue-là d'ailleurs, je m'inscris dans le processus, y compris d'ailleurs pour l'écoute, je pense, des opposants. Je parlais de Michel THIERS tout à l'heure, je remercie Paul MINSSIEUX d'être là avec Monique. On est dans cette démarche d'écoute tout le temps et de respect de nos opposants. Par contre, on a des convictions et on les mène à leur terme après avoir débattu entre nous, bien entendu.

Je tiens quand même à remercier avant tout les près de 4 000 électeurs qui ont choisi notre liste tout en précisant, il faut le dire aussi et j'en suis très fier, sans en rajouter parce que je crois qu'il faut aussi et d'autant plus peut-être maintenant, faire preuve d'humilité, jamais une liste n'avait été élue aussi largement dans cette commune, ce qui témoigne peut-être du travail qui a été fait et de la confiance qui s'est instaurée avec les Brignairots et cette confiance, je le dis à tous mes collègues qui commencent ce mandat, c'est difficile à gagner. Vous évoquiez un parcours, la ténacité, c'est difficile à gagner, c'est facile à perdre donc je crois à nous tous que nous devons être vigilants sur cette question, rester à l'écoute toujours et respecter les Brignairots bien sûr, le monde associatif, le monde commerçant, le monde des entreprises, les accompagner dans tous leurs efforts pour bien vivre cette ville et c'est ça qui fera peut-être que nous saurons garder ce lien qui fait le succès qu'on connaît aujourd'hui donc merci à tous les Brignairots de nous faire confiance. Je pense que ce résultat n'est pas le fruit du hasard, c'est aussi le fruit d'un travail très long.

Cette confiance que nous allons essayer de travailler, nous allons le faire dans le cadre d'un projet qui a été décrit avec détail. Vous avez tous reçu un petit bouquin qui raconte ce qu'on souhaite faire. Damien le sait bien, malheureusement Damien COMBET, collègue de Chaponost, on fait des programmes et puis il y a le Covid et puis il y a la guerre en Ukraine et puis on termine ce mandat avec une guerre inattendue. Je ne fais pas de commentaire là-dessus. En tout cas, elle va nous perturber certainement. Ce que je peux vous dire, c'est que nos objectifs sont clairs. On pense que tout ce qui est dans notre projet va servir les Brignairots.

Nous allons le retravailler avec les services, que je remercie une fois de plus parce qu'on a une équipe d'agents dirigée par Clémentine HOCHART qui est absolument remarquable, qui fait que, aussi, quelque part, notre résultat est lié aussi à la qualité des relations qui s'est installée entre les élus et les agents et la qualité professionnelle de nos agents. Ce programme que nous avons écrit entre élus, on va maintenant le travailler avec les services pour pouvoir l'affiner, pour pouvoir le programmer dans le temps, mettre la temporalité qui convient, les finances qui conviennent au bon moment donc il y a encore un travail à faire.



Je ne vais pas rentrer et vous faire le détail de ce projet, on aura l'occasion d'en parler puisque ce projet se décline dans plein de domaines et comme vous le savez, ça a été, je pense, un marqueur de ce dernier mandat, on a ce souci de la participation citoyenne et sur chacune des thématiques, on aura l'occasion de vous retrouver dans le cadre des associations, avec le monde des commerçants, des entreprises, comme je l'ai dit tout à l'heure donc on va travailler ensemble pendant tout ce mandat pour affiner ce projet, et dans l'environnement, j'espère qu'il nous sera plus profitable qu'il l'a été dans le précédent, pouvoir le réaliser avec conviction.

Je n'irai pas plus loin, parce qu'on va se revoir beaucoup, se parler beaucoup pendant six ans encore et je vais simplement terminer en donnant les trois mots qui sont tellement chers : liberté, égalité, fraternité, qui vont guider tout notre mandat ; remercier quand même en dernier lieu aussi mes proches, ma famille, mon épouse qui est là parce que sans soutien familial, on n'y arrive pas et d'ailleurs, je pense aussi à tous vos conjoints et conjointes et proches, à tous les élus qui vont découvrir, pour ceux qui ne connaissent pas encore, le temps que ça passe et je vous souhaite d'être bien accompagnés, comme moi je l'ai été pour réussir ce mandat.

Merci à vous tous. Je vous souhaite, on va prendre un petit verre ensemble, c'est prévu je pense, le petit verre de l'amitié dans la salle d'exposition et donc pour conclure, je dirais simplement, vive Brignais, vive la France et vive la République.

- *Applaudissements* -

La séance est levée à 12 h 10

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 mars 2026	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 20 avril 2026 
Yeabsera RAVET (Secrétaire du Conseil municipal du 21 mars 2026)	Le 20 avril 2026 
Mise en ligne le : 22 avril 2026	